



00000002

COMMUNIQUÉ N°2020 _____ MESRS-SG

Le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique informe l'opinion nationale que l'Agence Marocaine de Coopération Internationale (AMCI) porte à la connaissance des pays amis qu'en raison de l'évolution dynamique et imprévisible de la pandémie à coronavirus, COVID 19, les conditions permettant d'accueillir de nouveaux étudiants au Royaume du Maroc ne sont pas réunies.

En conséquence, l'AMCI et le département de l'Enseignement supérieur du Maroc ont décidé du mode d'enseignement à distance pour l'ensemble des nouveaux étudiants étrangers retenus pour inscription au Maroc, au titre de l'année universitaire 2020-2021.

La liste des filières par cycle de formation qui pourraient être dispensées à distance sera communiquée dans les prochains jours.

**A diffuser en Français
trois (3) fois par jour
pendant trois (3) jours.**

Bamako, le **07 DEC 2020**

P/Le Ministre P.O

Le Secrétaire Général, P.I



Dr Amadou OUANE

Chargé de l'Ordre National